

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.**

N° 2025/01/01

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esblly, régulièrement convoqués le 21 janvier 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 08

NOMBRE DE VOTANTS : 11

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Samia BRESCHIGLIARO à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Caroline EPINAT à Mme Thérèse ROCHE, Mme Eléonore JOCK à Mme Elisabeth CHENNEBAULT

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Thérèse ROCHE

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU l'article L 2312-1 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les villes de 3500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT qu'il doit être institué un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédent l'examen du budget primitif,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour,


**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 30 janvier 2025

Le Président,


Ghislain DELVAUX



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités (C.G.C.T.), le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire et permet d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif. Il n'a pas de caractère décisionnel mais doit faire l'objet d'une délibération transmise en Préfecture.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le D.O.B. doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif.

La présentation de ce rapport constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du C.C.A.S. et de présenter les moyens financiers mobilisés pour la politique sociale locale.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle. Toutefois, en vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci a un véritable droit de regard sur les principales actions du C.C.A.S. qui a pour mission principale de mettre en place la politique sociale de la ville.

Le C.C.A.S. est financièrement lié à la ville puisque la subvention municipale représente pratiquement la totalité de son budget.

Le C.C.A.S. constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Il a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir celles souffrant de handicap et de gérer les dossiers de demandes d'aides légales et facultatives ainsi que l'accompagnement sur différentes démarches administratives.

Le C.C.A.S. accueille, conseille et oriente celles et ceux qui sollicitent des réponses adaptées à chaque situation sociale.

I/ LES ACTIONS

Le C.C.A.S. est une structure d'accueil de référence et de proximité pour les Esblygeois rencontrant des difficultés sociales dont l'axe principal reste l'accès aux droits et la lutte contre la précarité.

Il instruit et accompagne les Esblygeois dans la constitution de nombreux dossiers d'aides sociales tels que :

- RSA, Complémentaire Santé Solidaire, MDPH....
- Aide Personnalisée à l'Autonomie
- Hébergement en EHPAD, et obligation alimentaire
- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
- Domiciliations
- Demandes de regroupement familial
- Téléassistance

Il maintient le lien avec les seniors Esblygeois les plus fragilisés en effectuant des visites à domicile et apporte une attention particulière à la tenue et au suivi du registre des risques exceptionnels : canicule, pandémie, inondations.

En ce qui concerne les festivités de fin d'année, 2024 a vu le nombre de demandes de colis augmenter de + 35 colis simples et + 15 colis doubles. On note une légère baisse de 10 Esblygeois présents lors du repas de décembre.

Concernant les demandes de logement social, le C.C.A.S. étant bureau enregistreur, il gère les instructions, les suivis des demandes et les renouvellements ainsi que les dossiers DALO.

Permanences au Point Commun :

- CARED
- AVIMEJ/ France Victimes 77
- Conciliatrice de justice
- Information et défense des consommateurs par Familles Rurales
- Relais Parents Enfants de Val d'Europe Agglomération

Les nouveautés initiées en 2024

Transport seniors

Afin d'offrir aux seniors les plus isolés l'opportunité d'avoir un transport adapté pour préserver leur mobilité, fin août 2024, le C.C.A.S. a envoyé à plus de 765 Esblygeois âgés de 65 et plus, un sondage transport seniors. Une trentaine de personnes a répondu favorablement à cette proposition de service.

Le C.C.A.S. a ensuite mené une étude en envisageant plusieurs scénarios et auprès de plusieurs prestataires afin de répondre au mieux aux attentes exprimées.

Le choix s'est porté sur l'association TANDEM, œuvrant déjà dans le maintien à domicile avec leurs SAAD (service d'aide à domicile) et SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), qui proposait un service clé en main avec un personnel qualifié en porte à porte.

Mutuelle dite communale

Le C.C.A.S. a mené une réflexion sur les mutuelles dites communale, ce qui a permis de créer des permanences de proximité au Point Commun avec France Mutuelle.

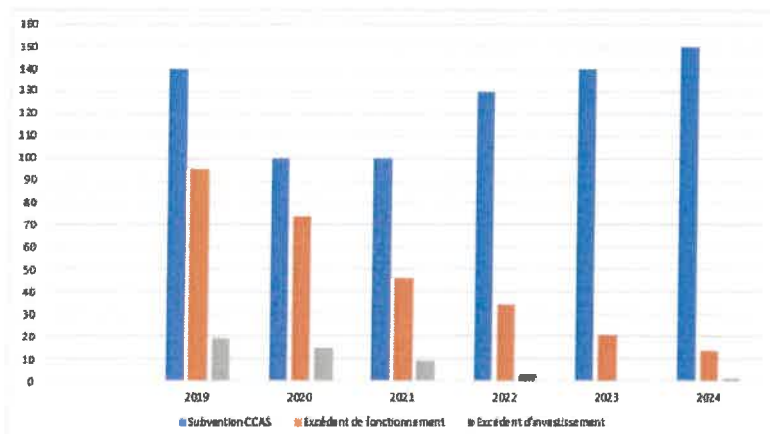
Ce sont près de 100 Esblygeois, dépourvus de mutuelle ou souhaitant comparer avec une autre offre, qui ont été reçus.

Ce service a remporté un franc succès, surtout auprès de nos seniors peu enclins à effectuer des recherches comparatives.

II / RAPPEL BUDGETAIRE

Pendant plusieurs années, la subvention versée par la commune était de 160 000 €, elle a été diminuée dès 2020 afin de résorber les excédents de fonctionnement et d'investissement.

C'est ainsi que près de 180 000 € ont été économisés en ne maintenant pas le montant de cette subvention à 160 000 €, même si elle a augmenté chaque année depuis 2022 pour atteindre 150 000 € en 2024.



Depuis 2022, certaines charges ont subi une pression plus ou moins régulières à la hausse, surtout concernant les fluides et essentiellement l'énergie.

Le nombre de colis distribués en 2024 a également augmenté, engendrant une dépense supplémentaire de 1200 €.

Les partenariats indispensables engendrant un coût financier restent :

- Le FSL : 2000 €
- La Maison Valeuropéenne : 4000 € pour les animations collectives
- La Mission Locale de Lagny-sur-Marne : 7500 €

Cet ajustement des recettes sur plusieurs exercices, avec une tendance à la hausse des engagements courants, a induit une nette réduction des excédents de clôture.

BALANCE BUDGETAIRE 2024 (jointe en annexe)

III / ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 2025

En 2025 des réformes pour optimiser les dépenses publiques pourraient être proposées. Néanmoins, l'inflation persistante a un impact disproportionné sur les ménages précaires, car les produits de première nécessité comme l'alimentation et les fluides (eau, énergie) représentent une part beaucoup plus importante de leur budget que pour les ménages plus aisés, ce qui peut entraîner une dégradation de leur qualité de vie et une augmentation des inégalités sociales.

Nos associations solidaires esblygeoises telles que les Restaurants du Cœur ou le Secours Catholique maintiennent leurs actions auprès des plus défavorisés dans des locaux mis gracieusement à disposition par la Municipalité.

Le C.C.A.S. reste en soutien en attribuant une subvention aux associations à caractère social œuvrant sur Esbly.

Nous aspirons de notre côté à renforcer l'accès aux droits et à l'accompagnement social. Continuer d'accueillir le public pour l'orienter au mieux dans leurs démarches et peut-être, s'attendre à plus de demandes d'aides financières que les dernières années. Les objectifs du C.C.A.S. pour 2025 doivent s'articuler autour de la solidarité, de l'inclusion, tout en restant attentif aux spécificités locales et aux besoins des usagers.

Pour 2025, rappelons que la seule recette du C.C.A.S. reste la subvention Municipale. En effet, le Conseil Départemental ayant cessé les permanences de proximité, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et les Assistantes Sociales.

Dans ce contexte, le C.C.A.S. devra continuer de faire preuve d'une gestion rigoureuse de son budget.

Le succès et le contentement des seniors nous incitent à continuer nos actions de repas festif et distribution de colis en fin d'année pour 2025. Rappelons toutefois que le traiteur n'a pas augmenté ses tarifs ces 2 dernières années, mais qu'il est fort à penser qu'au vue de l'inflation cumulée jusqu'en 2025, ce tarif pourrait venir à augmenter afin de pouvoir conserver une bonne qualité de repas et de service. Cette année, un effort sur la prestation musicale et animation a également été fait, passant le budget de 900 € à 1200 €. Cette augmentation a offert une prestation supérieure qui a été très appréciée par les seniors présents. Nous proposons de maintenir cette qualité pour 2025.

Janvier 2025 a vu naître la mise en place d'un transport pour favoriser le quotidien des seniors Esblygeois et leur lien social. C'est ainsi que le transport seniors a débuté il y a quelques jours en partenariat avec l'association TANDEM. L'équipe est allée à la rencontre de chacun de la vingtaine de bénéficiaires afin de se présenter, de faire connaissance et d'approfondir les besoins. L'association s'est engagée à faire un retour régulier au C.C.A.S. afin de proposer des ajustements si besoin. La convention signée en janvier 2025 engendrera une dépense budgétaire à hauteur maximale de 17 000 € pour 2025.

La convention Ciné Senior s'est vue reconduite pour 2025 sur la base du même tarif que l'année précédente, soit 2,50 € à la charge financière du C.C.A.S. et 3,50 € à celle du spectateur.

Fort du succès de la Mutuelle dite communale de 2024, d'autres permanences de proximité pourraient se mettre en place en 2025.

Nous devons également réfléchir à une nouvelle formule pour organiser une animation famille en 2025. En effet, le goûter/spectacle n'a pas eu lieu en 2024 pour faute d'inscrit.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, nous avons également maintenu les permanences avec la Mission Locale de Lagny-sur-Marne qui seront dorénavant dans le bureau de confidentialité de la Mairie, et ce, tous les 1ers mardis du mois. Nous restons toutefois attentifs à un projet de fusion avec Val d'Europe Agglomération dont les étapes de travail sont en cours.

Concernant la masse salariale, l'agent d'accueil du C.C.A.S. en place depuis 5 ans auprès de la Responsable du service, a été absente toute l'année 2024 suite à un congé maternité suivi d'un congé parental. Son remplacement en moins de 2 mois d'absence a permis de conserver la qualité du service malgré la nécessaire période de formation et d'adaptation du nouvel agent.

Le maintien du service, les nouvelles actions du C.C.A.S. et un excédent budgétaire fortement réduit, nous amène à solliciter une augmentation de la subvention municipale, soit 180 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2025.